



## AVIS PUBLIC

### **Règlement numéro 606-2023 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau Petit-Ledoux, branche 1 et le cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47**

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 606-2023 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau Petit-Ledoux, branche 1 et le cours d'eau rivière Chibouet, branches 42 et 47.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 juillet 2023.

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière